



Arrêté N°	Objet
2025-C-003	Règlement de la circulation sur RD 502 VC 12 –Carrefour Rte de Meyssiez – Les Créés - ENEDIS Rémy Porte - Projet Giratoire

**Le Maire** de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

**Vu** la demande 05/02/2025 de SUD FORAGES TP (David Vaillant au 06.03.96.15.92. ou [d.vaillant@sud-forages-tp.com](mailto:d.vaillant@sud-forages-tp.com) avec interlocuteurs : Remy Porte au 07.62.86.97.98. et Mikael Bonnet au 06.32.65.63.20.) pour effectuer des travaux : Forage dirigé sous ruisseau (profondeur 2m) pour la pose d'un câble Enedis, Armoire électrique à déplacer ;

**Considérant** les travaux pour le projet de giratoire ; Affaire Enedis no DC24/122741 PACT

**Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cette mission sur la RD 502 et VC 12 – Carrefour RD 502 Route de Meyssiez, ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les travaux sur cette portion RD 502 ET Route de Meyssiez, seront entrepris entre le 27/02/2025 ET 27/03/2025, pour une durée de 15 jours ;

**Article 2** – La circulation sera alternée, par feux tricolores, pendant la durée des travaux, sur cette portion de voie ; avec empiètement sur chaussée.

Le stationnement d'engins sur la chaussée. La largeur de voie maintenue sera de 3 mètres.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3** – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois et du département ;

**Article 4** – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

**Article 5** – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.26.73.69.99. ;

**Article 6** - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier (lumineux) est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

**Article 7** - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 19. Février 2025.

Le Maire,  
Christian PETREQUIN

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

19.02.2025



DECLARATION PREALABLE : article R 323-25 créé par décret N°2015-1823 du 30 décembre 2015

N° Affaire Enedis :  
 RAC-24-22RGVM7B91  
 DC241129528

POR-DOHTA DEPARTEMENT ISERE DEPLACEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE  
 ARMOIRE à déplacer "BEAUVOIR" - 382389P5000  
 10 Les Crées - 38440 MOIDIEU-DETOURBE

N° de Plan :  
 974007

Commune(s) : MOIDIEU-DETOURBE  
 Département : ISERE (38)

COORDONNEES LAMBERT : 193

859767

6490485

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
ENEDIS	Remy PORTE	07.62.86.97.98	remy.porte@enedis.fr
Bureau étude :	BRIERE - Anne LOURMAN	06.60.60.16.68	a.rousse@bebriere.com
Réalisateur des travaux :	GRENOT TP - Mikael BONNET	06.32.65.63.20	m.bonnet@dmrservices.fr

**MODIFICATIONS**

Article 323-25	No	Demandées		Etablies		Vérifiées	
		Par	Le	Par	Le	Par	Le
Article 323-25	A	ENEDIS	11/07/24	AL	07/08/24	EM	08/09/24
Article 323-25	B	ENEDIS	18/10/24	AL	21/10/24	EM	21/10/24

Numéro de consultation du Téléservice

2024080200212PPBO

**APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE**

BUREAU DETUDE		MAITRE D'OEUVRE	
Nom	Date	Nom	Date

  

ENTREPRISE DE TRAVAUX		PLAN PGOC	
Nom	Date	Nom	Date

**IDENTIFICATION BUREAU DETUDES**

 GROUPE DMR SERVICES www.dmr-services.fr	34 avenue Général Leclerc Batiment "Le Cosmos" 38200 VIENNE	 GROUPE DMR SERVICES www.dmr-services.fr	79 allée de Beauregard 07104 ANNONAY
---	---	---	---

**PLAN DE SITUATION**



